

**COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019**  
Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

<b>PRÉSENCES / ABSENCES / REPRÉSENTANT(E)S</b>			
Albert-Schweitzer	Sylviane Jinchereau	Le Tournesol	Carine Poirier - ABSENTE
Antoine-Girouard	Suzanne Lataille - ABSENTE	Les Jeunes Découvreurs	Sandra Thibeault
Arc-en-Ciel	M.-C. Le Blanc (ABSENT)	les Marguerite	Nancy Toutant
Au Cœur-des-Monts	Mylaine Martel - ABSENTE	L.-Hippolyte-Lafontaine	Guy Nadeau - ABSENT
Au-Fil-de-l'Eau	Anne Lebrun	Ludger-Duvernay	Cynthia Larose
Aux-Quatre-Vents	AmélieThibeault - ABSENTE	Madeleine-Brousseau	Maxime Bazinet
Carignan-Salières	C.A.Godue Faucher-ABSENT	Mère-Marie-Rose	Maude Éthier - ABSENTE
de Bourgogne	Philippe Privé (S) - ABSENT	Mgr.-Gilles-Gervais	Mireille St-Denis - ABSENTE
de l'Amitié	David Gagnon	Notre-Dame	Marie-Claude Cyr
de l'Aquarelle	Sylvie Gorgeon		
de l'Envolée	Aucun	Paul-VI	Marie-Ève Turcotte
de l'Odysée	Marie-Lyne Duguay (S)	Père-Marquette	Marie-Ève Choronzey
de la Broquerie	Renée Landry - ABSENTE	Pierre-Boucher	Isabelle Charbonneau-ABSENTE
de la Chanterelle	Michelle Villemaire (S)	Saint-Charles	Nicolas Bousquet - ABSENT
de la Mosaïque	Sophie Boily	Saint-Denis	Daniel Duchesne - ABSENT
de la Passerelle	Jessica Phaneuf - ABSENTE	Saint-Mathieu	Maxime Cayer
de la Pommeraie	D.-Éric St-Onge - ABSENT	Sainte-Marie	Katherine Labelle - ABSENTE
de la Source	Patrick Bélanger (S)	Secondaire de Chambly	Anny Larivière - ABSENTE
de Montarville	Stéphane Beauregard	Secondaire de Mortagne	Étienne Jean
de Salaberry	Julie Lepage	Sec. du Grand-Coteau	Line Desormeaux - ABSENTE
des Cœurs-Vaillants	Sylvain De Blois(S) - ABSENT	Sec. Du Mont-Bruno	Sophie Torres-Cros
des Trois-Temps	Audrey Ricard - ABSENTE	Sec. François-Williams	Sandra Lemay - ABSENTE
du Carrousel	C. Montpetit - ABSENT	Sec. Le Carrefour	Michèle Fontaine
du Grand-Chêne	Luc Belley - ABSENT	Secondaire Ozias-Leduc	Normand Boisclair
du Moulin	Josée Marc-Aurèle	Secondaire Polybel	Isabel Godard
Du Parchemin	Sylvie Blais - ABSENTE	Éducation internationale	Marie-Hélène Talon
Du Tourne-Vent	Simon Dansereau	Orientante l'Impact	Nancy Truchon - ABSENTE
Georges-Étienne Cartier	M. Gervais - ABSENTE		
Jacques-de-Chambly	Monia Sigejeje - ABSENTE	Représentant ÉHDAA	Jean-François Lortie + Cynthia Savoie (S)
Jacques-Rocheleau	Gilles Cazade		
Jolivent	Cynthia Tremblay		
J.-P. Labarre	Patricia Noury	<b>Participants et Invités de la CSP</b>	
L'Arpège	M.-Claude Landry- ABSENTE	Mme Ondine Gazzé	Dir. Serv. Organisation scolaire
La Farandole	Louis-P. Desjardins -ABSENT	M. Dominic Arpin	Dir. Serv. Ress. matérielles
La Roseraie	Claudie Gervais	Mme Iris Montini	Directrice générale adjointe
Le Petit-Bonheur	Bao Trinh		
Le Rocher	É. Robitaille - ABSENTE		
Le Rucher	Aucun	<b>Autre</b>	
Le Sablier	À VENIR	Marlène Girard	Secrétaire du Comité

**COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019**  
Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Après constatation du quorum, le président Normand Boisclair déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

**2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CP2018-  
2019-45

Il est proposé par Gilles Cazade et appuyé par Josée Marc Aurèle d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**3. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2018**

CP2018-  
2019-46

Il est proposé par Sophie Boily et appuyé par Jean-François Lortie d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**5. PRÉSENTATIONS DE LA CSP**

**5.1 Présentation de la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020**

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire de la CSP, fait la présentation. Suite à la décision du Conseil des commissaires de ne plus modifier systématiquement à chaque année la politique, aucune modification n'a été apportée pour l'année 2019-2020. Un regard annuel sera cependant porté par le Conseil des commissaires sur la nécessité de réviser ou non la politique relative à l'admission et à l'inscription et les membres du Conseil seront à l'écoute des commentaires pouvant être formulés au sujet de son contenu. Madame Gazzé parcourt les sections du document, dont, entre autres, le cadre réglementaire, les définitions (école de secteur, fratrie, etc.), les principes directeurs et les modalités d'admission. L'emphase est mise sur l'importance de respecter la période officielle d'inscription qui se déroulera cette année du 4 au 15 février 2019.

<https://csp.ca/parents-et-eleves/admission-et-inscription/>

La présentation suscite beaucoup d'intérêt et plusieurs commentaires sont émis.

## COMITÉ DE PARENTS

*Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019*

Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

### 5.2 Présentation du Cadre de référence sur les travaux réfection réalisés par des bénévoles dans les établissements

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles de la CSP, présente les différentes modalités du Cadre de référence entourant les travaux bénévoles qui sera utilisé à la Commission scolaire des Patriotes. Le *Règlement sur les travaux bénévoles de construction* est entré en vigueur le 23 novembre 2017. Par l'adoption de ces nouvelles dispositions, le gouvernement permet l'exécution bénévole de travaux de construction pouvant être effectués au bénéfice des commissions scolaires. La mise en application du nouveau règlement nécessite un encadrement rigoureux de la part de la CSP dont, entre autres, la liste des travaux admissibles et celle des travaux non admissibles, la procédure d'exécution avant et après les travaux bénévoles (périodes fixes prédéterminées), et en cas d'incident.

La présentation suscite beaucoup d'intérêt et plusieurs commentaires sont émis.

## 6. LES BONS COUPS

À l'école Albert-Schweitzer, la nouvelle présidente de l'OPP a initié une démarche d'élaboration d'un plan d'action en environnement et développement durable pour l'école, en formant notamment un sous-comité "Environnement". De plus, elle a rencontré les président(e)s des OPP de deux (2) autres écoles primaires de Saint-Bruno, afin d'échanger sur leurs façons de faire et planifier la tenue d'une activité commune. Présentement, les trois (3) écoles, conjointement avec la Ville de Saint-Bruno, souhaitent organiser une activité pour souligner le Jour de la Terre en avril prochain. La tenue de cette activité est encore à confirmer.

## 7. QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les questions suivantes ont été soumises à l'attention de madame Montini. Voici les réponses. Certaines questions ont été soumises lors de la rencontre du Comité de parents du 13 décembre 2018 et étaient demeurées en suspens en l'absence de Madame Montini.

### Sandra Lemay, École secondaire François-Williams

Notre CÉ se questionne sur le financement de l'école François-Williams suite au dernier recensement. Nous étions considérés comme étant une école en milieu défavorisé (9/10) et nous avons descendu à 5/10 ce qui nous prive de 82% des fonds transférés à notre école. Nous avons un très haut pourcentage d'élèves suivis en plan d'intervention.

**Question :** La direction a demandé d'étaler la baisse de financement sur 3 ans afin de ne pas priver les élèves en besoin de façon radicale. Est-ce possible d'avoir de l'aide de la commission scolaire sur le plan financier et accompagner la direction pour ce changement à venir?

## COMITÉ DE PARENTS

*Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019*

Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**Réponse de Monsieur Boisclair en l'absence de Mme Montini :** Cette cote est le résultat d'un calcul qui considère divers éléments tels le revenu, le lieu de résidence d'une famille, ainsi que le niveau de scolarité de la mère. Suite à la dernière analyse du MEES, il se trouve qu'il n'y a plus aucune école du territoire de la CSP qui a un indice de 8, 9 ou 10, soit les indices qui sont considérés comme étant dans un milieu défavorisé. L'impact du changement de cote n'est pas encore connu par la commission scolaire puisque nous sommes en attente de réponses du Ministère quant au financement qui sera alloué pour la prochaine année scolaire. Cependant tous les moyens seront mis en place, comme dans tous les milieux, afin d'assurer le soutien nécessaire aux élèves. Vous pouvez communiquer avec votre commissaire de secteur ou votre direction d'école qui pourraient vous guider dans ce dossier.

**Michèle Fontaine, École secondaire Le Carrefour**

(1) Quand pourrons-nous voir apparaître la moyenne des résultats de groupe sur le nouveau portail (Mozaïk portail parents)? Cette information est précieuse pour les parents et elle ne figure plus sur le nouveau portail.

**Réponse :** Cette information est déjà accessible. L'enseignant a cependant la liberté d'inclure ou non certaines informations (ex. : la moyenne du groupe). De plus, les enseignants n'ont pas l'obligation de publier les résultats des travaux et examens des élèves sur le portail. Au mois d'avril, il y aura une présentation offerte aux membres du Comité de parents sur Mozaïk Portail.

(2) Plusieurs indices publiés récemment par l'Institut Fraser démontrent que certaines écoles secondaires de la CSP sont vulnérables plus que d'autres (leur % d'élèves en retard est au-dessus de 30% (Mont-Bruno, Carrefour, du Grand-Coteau). Leur cote globale sur 10 est aussi faible (5/10 et moins). **Question :** Est-ce que ces écoles pourront bénéficier de plus d'aide de la CSP pour renverser la vapeur?

**Réponse :** Les écoles (équipes-écoles), en collaboration avec les services de la Commission scolaire, évaluent continuellement les besoins des élèves pour définir l'offre de services dans chaque école. Plusieurs critères sont évalués pour définir les besoins des élèves et des écoles et les services sont donnés en fonction de ces évaluations des besoins qui tiennent compte des réalités de chaque milieu. Également, le travail effectué actuellement pour l'élaboration du projet éducatif et du plan d'action qui suivra tient compte de la réalité et du contexte de chaque école afin de prévoir les moyens à mettre en place. Ainsi, les cotes de l'Institut Fraser ne sont pas retenues pour dresser le portrait de nos écoles puisqu'un portrait des besoins est déjà réalisé par les équipes qui œuvrent directement auprès des élèves de ces écoles.

(3) Mme Fontaine questionne si des écoles ont une page Facebook pour leur OPP. À l'école des Marguerite ils ont dû fermer leur page car elle n'était pas gérée par l'école mais comportait le nom de l'école. Certains membres soulignent qu'ils ont créé des groupes fermés pour leur OPP.

## COMITÉ DE PARENTS

*Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019*

Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**Question :** Quels sont les encadrements ou recommandations de la CSP par rapport aux pages Facebook?

**Réponse :** Il n'y a pas d'interdiction de créer une page Facebook pour un OPP, cependant celle-ci doit être faite en concertation avec la direction de l'école et des consignes sont données pour la création d'une telle page. Tout d'abord, il est important que la page créée porte le nom du groupe en question et non uniquement le nom de l'école afin de bien identifier qui est derrière cette page. Ainsi, s'il s'agit de l'OPP de l'école x, cette page ne peut se nommer simplement « École x » mais plutôt « Page des parents de l'OPP de l'école x ».

Nous recommandons en premier lieu que la direction d'école ou un membre du personnel détienne l'accès d'administrateur de la page en question. Elle pourra intervenir au besoin et attribuer les droits d'accès au parent bénévole qui s'en occupera et aux autres qui prendront la relève par la suite. Ainsi, cette page ne deviendra pas une page inactive et il ne sera pas nécessaire de créer un autre page sous un autre nom si le parent bénévole qui a initié la première page n'est plus joignable.

Aussi, il est important de bien déterminer avec la direction le type d'informations qui sera diffusé, soit les activités liées à l'OPP et non à l'école, définir des conditions d'utilisation, tels les comportements acceptés (netiquette), que ce n'est pas un lieu où le personnel de l'école pourra répondre à des demandes d'information, qu'il ne peut y avoir de partage de photos de d'autres élèves, aucune forme de publicité, etc. Il faut suivre les règles mises en place par le Service des communications de la CSP et celui-ci peut vous guider dans la mise en place d'une telle page.

Yves Ouellette, École Père-Marquette questionne le fait que les enseignants ne voulaient pas qu'il y ait plus de 5 CE au cours de l'année. Ils mentionnaient une question de convention. Est-ce une pratique courante?

**Réponse :** La Loi prévoit un minimum de 5 rencontres. Toutefois, après vérification avec l'école, il y a plus que 5 rencontres qui ont été prévues au calendrier cette année, avec la possibilité d'en ajouter plus au besoin. La convention collective n'a pas d'incidence sur le nombre de rencontres pouvant être fixées ou non par un conseil d'établissement.

Bao Tring, École Le Petit-Bonheur veut savoir pourquoi il n'est pas possible de faire l'installation de lumières de Noël à l'école.

**Question :** Y-a-t-il un encadrement face à cela (sécurité, surcharge électrique, etc.) pour les lumières de Noël.

**Réponse :** Il existe une réglementation relative aux décorations dans les édifices publics. Lors des fêtes de l'Halloween et de Noël, il est strictement défendu de décorer avec des feuilles, des bottes de foin ou des arbres résineux à l'intérieur des immeubles et certaines règles de sécurité doivent être observées.

## COMITÉ DE PARENTS

*Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019*

Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

Voici un extrait du « Règlement sur la sécurité dans les édifices publics » :

### 18. Propagation des flammes-

Les décorations constituées d'arbres résineux tels que le sapin, le pin et l'épinette ou de branches de ceux-ci, de nitrocellulose ou de papier crêpé, sauf s'il rencontre les exigences de la norme ULC S109-1969 Standard for Flame Tests, Flame-Resistant Fabrics and Films, ne peuvent être utilisées dans un lieu de rassemblement public.

De plus, les lumières utilisées pour la décoration des arbres de Noël et des guirlandes doivent être approuvées avec la norme CSA et il est fortement suggéré d'utiliser les lumières de type DEL car elles dégagent moins de chaleur. Le Service des ressources matérielles de la CSP compte sur la collaboration de tous pour l'application intégrale de cette directive dans tous les établissements de la CSP.

Sylviane Jinchereau, École Albert-Schweitzer aimerait comprendre comment la CSP est arrivée à une interprétation si différente de la FCPQ quant au processus d'élaboration du projet éducatif.

**Réponse :** Madame Montini mentionne que toute l'information concernant le Projet éducatif a été transmise par M. Luc Lapointe, directeur général lors d'une rencontre précédente et invite Mme Jinchereau à discuter après la rencontre puisqu'il s'agit d'une situation personnelle.

Anne Lebrun, École Au-Fil-de-L'Eau souligne que les chauffeurs d'autobus devraient aussi être au courant du PEVR et réaliser que ce sont des enfants qu'ils transportent. Elle souligne avoir vécu une situation problématique et elle n'est pas satisfaite de l'issue. Elle souhaiterait que les directions d'école aient plus de pouvoir sur ce qui se passe dans les autobus.

**Réponse :** La CSP a un contrôle sur les situations se déroulant à l'intérieur des autobus. C'est le Service de l'organisation scolaire qui a la responsabilité du transport scolaire et qui est en contact avec les transporteurs. Des demandes peuvent être adressées par ce service aux transporteurs afin de régler des situations particulières, toujours dans le meilleur intérêt des élèves. Des formations peuvent être imposées à certains conducteurs ou d'autres mesures mises en place en fonction des situations qui surviennent. Mme Montini invite à nommer, dénoncer les situations exceptionnelles à votre directeur d'école, ce dernier fera un suivi auprès du Service de l'organisation scolaire. Il est possible également de joindre directement le Service de l'organisation scolaire ou de contacter le Service aux parents afin de discuter d'une situation problématique. Lorsqu'une action est prise par rapport à un chauffeur (sanction), cette information ne peut cependant être mentionnée au plaignant en raison de la confidentialité des dossiers d'employés, cependant, si des actions doivent être prises, elles le sont et les suivis aux plaintes sont effectués.

Josée Marc Aurèle, École du Moulin mentionne qu'à son école ils ont créé une « zone chamaillage » supervisée afin d'éviter que les enfants se chamaillent et se blessent un peu partout sur le terrain de l'école.

## COMITÉ DE PARENTS

*Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019*

Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**Question :** Elle se demande s'il y a un encadrement de la CSP sur cela?

**Réponse :** Il n'y a pas d'encadrements spécifiques, chaque école gère en fonction de ses besoins après analyse de la situation et des besoins. M. Boisclair fait mention d'un article de La Presse paru le 18 janvier 2019 concernant une école de Saint-Apollinaire qui a créé une zone réservée dans la cour d'école pour les enfants qui veulent se chamailler. (<https://www.lapresse.ca/actualites/education/201901/18/01-5211521-une-ecole-instaure-une-zone-ou-les-enfants-peuvent-se-chamailler.php>).

### 8. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Référer à l'Annexe «A».

#### Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Le prochain Conseil général se tiendra le 23 février 2019 via visioconférence à la Commission scolaire des Grandes Seigneuries, La Prairie. Les sujets traités seront, entre autres, les frais chargés aux parents, les impacts du cannabis, etc.

Les membres recevront une invitation de la FCPQ, à répondre à un bref sondage, jusqu'au 5 février 2019, sur les services éducatifs aux enfants de 4 ans et sur le dossier unique de suivi du développement de l'enfant. Les réponses serviront à étoffer les positions de la Fédération dans ce dossier. <https://goo.gl/forms/NRU4Y25y1wZhnnYk2>

Un membre demande s'il y aura une formation offerte sur les budgets de fonctionnement. M. Boisclair mentionne que la FCPQ offre un webinaire sur ce sujet, qui aborde les généralités du budget de fonctionnement des écoles. Il y a une possibilité que la CSP offre une formation plus spécifique à la façon de faire des écoles du territoire. Une décision se prendra bientôt pour savoir de quelle façon le Comité de parents offrira une formation sur les budgets des écoles. De plus, Mme Latulippe, directrice du service des ressources financières, viendra faire une présentation au Comité de parents sur les sources de revenus de la CSP en mars.

### 9. PAROLE AUX MEMBRES

Isabel Godard invite les membres à assister à la séance régulière du Conseil des commissaires du 5 février à 19h00 à la salle des 92 résolutions du 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville. Au début de la séance, Madame Hélène Roberge, présidente de la CSP, présentera le rapport annuel de la CSP pour l'année 2017-2018.

**COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019**  
Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**Théâtre Parminou**

358 inscriptions ont été enregistrées à ce jour, dont plus de 90 pour la présentation à Varennes, le 20 février prochain. Les deux autres présentations auront lieu le 13 mars à Beloeil et le 27 mars à Chambly. Des organismes communautaires de chaque région seront sur place pour présenter leurs ressources en soutien aux parents. Chacun des secteurs-hôte recevra une invitation particulière.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CP2018-  
2019-47

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Maxime Cayer et appuyé par Étienne Jean de lever l'assemblée. Il est 22h00.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Normand Boisclair  
Président

---

Marlène Girard  
Secrétaire



**COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019**  
Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**ANNEXE « A »**  
**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**  
**31 janvier 2019**

**1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (Normand Boisclair)**

Rien de particulier à signaler.

**2. RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS**

(Sylvie Gorgeon, commissaire-parent au primaire / Isabel Godard, commissaire-parent au secondaire / Normand Boisclair, commissaire-parent sans désignation / Jean-François Lortie, commissaire-parent CCSÉHDAA)

Faits saillants de la séance tenue le 18 décembre 2018

Les membres du Conseil ont procédé à des nominations à deux postes à la direction générale. Mesdames Isabelle Laflamme et Annie De Noury ont été nommées directrices générales adjointes.

- Madame Isabelle Laflamme entrera en fonction à compter du 14 janvier 2019 afin de remplacer monsieur Luc Lapointe qui agira à titre de directeur général à compter du 22 décembre 2018. Madame Laflamme est présentement directrice du Centre de formation professionnelle des Patriotes.
- Pour faire suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur Patrick Mendes, madame Annie De Noury assurera les fonctions de directrice générale adjointe à compter du 25 février 2019. Madame Annie De Noury est présentement directrice du Service des ressources éducatives.

La prochaine séance se tiendra le 5 février 2019.

**3. RAPPORT DE LA TRÉSORERIE (Charles-Antoine Godue Faucher)**

Aucune dépense particulière à signaler.

**4. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (Sophie Torres-Cros)**

Les prochaines réunions sont le 25 février et le 8 avril.

**5. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AUX SERVICES ÉHDAA (Jean-François Lortie)**

Invitation à une soirée d'information : outils d'aide technologique

L'intention de cette soirée est de permettre à tous les parents de mieux comprendre les différentes fonctions d'aide utilisées pour soutenir leur enfant dans le cadre d'une mesure d'adaptation inscrite au plan d'intervention et nécessitant l'utilisation des outils technologiques. La rencontre aura lieu le 4 février prochain à la grande cafétéria de l'école secondaire du Mont-Bruno à 19h00.

La prochaine rencontre du CCSÉHDAA se tiendra le 18 février 2019.

**COMITÉ DE PARENTS**  
**Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 31 janvier 2019**  
Au siège social de la CSP situé au 1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

---

**6. RAPPORT DES DÉLÉGUÉES FCPQ (Marie-Hélène Talon et Marie-Ève Turcotte)**

Le prochain Conseil général se tiendra le 23 février 2019 via visioconférence à la Commission scolaire des Grandes Seigneuries, La Prairie.

Abonnez-vous à l'infolettre de la FCPQ: <http://www.fcpq.qc.ca/fr/inscription-a-linfolettre-fcpq>

**7. REPRÉSENTANTS DE SECTEURS**

Vert (Isabelle Charbonneau)

Bleu (Bao Trinh)

Rose (Simon-Pierre Njock Bot)

Blanc (Sophie Torres-Cros)

**8. À SURVEILLER DANS VOS CÉ (Isabel Godard)**

- Projet éducatif
- Suivi du budget annuel de l'école
- Approbation de la grille-matières au secondaire et au primaire
- Approbation de la programmation des activités éducatives et des voyages
- Approbation des campagnes de financement
- Adoption des critères de sélection du directeur ou directrice de l'établissement

*La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 21 février 2019.*